

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 18 décembre 2020**

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

*L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGOG par Catherine REBOUL

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Habiter au Pays : Campagne de détection du radon dans les logements**

Le radon est un gaz radioactif émis principalement par des terrains granitiques et peut s'accumuler dans des espaces clos. Ce gaz néfaste pour la santé peut être responsable du cancer du poumon. Toute personne exposée est en capacité d'agir sur son exposition par des actions sur son logement, actions liées à l'usage du logement ou à des travaux selon le cas.

Presque tous les départements de la région Occitanie sont concernés par la présence du radon : 5 % de la population du département de l'Hérault peut être concernée par cette exposition.

Le plan cancer, le plan national pour la qualité de l'air intérieur, le plan national d'action radon 2016-2019 et le plan national santé environnement convergent vers une volonté de sensibiliser la population au radon et de tendre vers une gestion intégrée de ce risque.

Les acquéreurs de biens immobiliers ou locataires situés dans des zones à haut potentiel « radon » doivent être informés de la présence de gaz.

Les Espaces Info Energie ont été repérés comme lieux d'information et de diagnostic pour les logements potentiellement à risque.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) propose au Pays Haut Languedoc et Vignobles de poursuivre la campagne de détection du radon engagée depuis 2018 du fait que certaines communes du Pays sont identifiées comme ayant un haut potentiel radon. La campagne de sensibilisation se fera dans le cadre de la mission habitat grâce à sa connaissance du parc de logements potentiellement à risque.

Il s'agira de :

- repérer des logements individuels potentiellement concernés par la présence de radon (financement forfaitaire de 2 000 €) et distribution de 80 kits avec dosimètre,
- réaliser 8 diagnostics simples pour conseiller les particuliers sur les moyens de diminuer la concentration en radon dans leur logement (financement de 300 € par diagnostic),
- réaliser une visite au domicile sur les logements qui ont fait l'objet d'une mesure de radon et présentant une concentration supérieure à la valeur de référence, validés par la Direction départementale de l'Agence Régionale de la Santé ; l'objectif de cette visite est de réaliser un « diagnostic simple »,

- conseiller le foyer sur les aides possibles au financement de travaux, dans le cadre de synergies qui peuvent être trouvées entre les actions de rénovation et les travaux qui améliorent la qualité de l'air intérieur (ex : amélioration de la ventilation...).

Cette mission pourrait se dérouler selon le calendrier suivant :

- de janvier 2021 à avril 2021 : distribution des kits de mesure du radon et tenue du fichier de diffusion,
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 information en direction des professionnels du bâtiment sur les solutions possibles pour freiner la diffusion du radon.

Cette action repose sur un ciblage de logements potentiellement à risque, il sera fait une campagne d'information en partenariat avec l'ARS. Cette action est transversale au contrat local de santé porté par le Pays, sur l'axe du développement des comportements favorable à la santé .

Le coût total de l'opération s'élève à 6 750 € pour laquelle le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès de :

– L'Agence Régionale de Santé pour	5 400 €
------------------------------------	---------

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 1 350 €.

La Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement à cette demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.  
Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020 .

Le Président,  
Jean ARCAS

